

NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DU MINISTRE DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS, MINISTRE
RESPONSABLE DE LA JEUNESSE ET MINISTRE
RESPONSABLE DE L'OUTAOUAIS

M. MATHIEU LACOMBE

À L'OCCASION DE L'ADOPTION
DU PROJET DE LOI 90, LOI RECONNAISSANT LE
HOCKEY SUR GLACE COMME SPORT NATIONAL
DU QUÉBEC ET CONCERNANT LES RÉFÉRENTS
CULTURELS NATIONAUX

ASSEMBLÉE NATIONALE
LE 27 FÉVRIER 2025

Le texte prononcé fait foi

Merci, Madame la Présidente.

- On est maintenant rendus à l'étape de l'adoption du projet de loi 90, *Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux*. Je suis vraiment content du cheminement rapide de ce projet de loi que j'ai présenté le 6 février.
- J'aimerais remercier la vice-présidente de la Commission de la culture et de l'éducation (Amélie Dionne), de même que les membres des partis d'opposition de leur excellente collaboration au cours de l'étude détaillée, la députée de Robert-Baldwin (Brigitte Garceau), le député de Marquette

(Enrico Ciccone) et le député de Jean-Lesage (Sol Zanetti). Ce fut un plaisir de répondre à leurs interrogations et d'échanger avec eux.

- J'aimerais également réitérer mes remerciements au personnel du ministère de la Culture et des Communications, à ma collègue Isabelle Charest et à son équipe du Sport, du Loisir et du Plein air, de même qu'au Secrétariat du Conseil du trésor et au personnel du ministère de la Justice pour leur contribution.
- Maintenant, entrons dans le vif du sujet, le projet de loi 90. J'aimerais d'emblée préciser qu'aucun amendement n'a été apporté à notre proposition initiale au cours de l'étude détaillée. Mais

permettez-moi quand même de rappeler pour une dernière fois, Madame la Présidente, les objectifs et les raisons de son dépôt.

- D'abord les objectifs : avec ce projet de loi, le gouvernement du Québec souhaite, d'une part, reconnaître le hockey sur glace comme étant le sport national du Québec et créer la Journée nationale du hockey sur glace, qui aurait lieu le premier samedi de février.
- D'autre part, le projet de loi 90 vise à introduire la notion de référents culturels nationaux dans la *Loi sur le patrimoine culturel*. Du fait même, le hockey sur glace deviendrait le tout premier référent culturel national reconnu.

- Plusieurs raisons nous ont amenés à déposer ce projet de loi.
- Principalement le fait que hockey est profondément ancré dans l'histoire et la culture québécoises. C'est ici, au Québec, que s'est déroulé le premier match officiel de l'histoire du hockey sur glace, le 3 mars 1875, il y a tout près de 150 ans. Et c'est aussi ici, au Québec, qu'il s'est structuré et a pris son essor.
- Le Québec a donné naissance à de grands joueurs et à de grandes joueuses qui nous ont fait rêver et nous ont inspirés, comme les Maurice Richard, Jean Béliveau, Guy Lafleur, Mario Lemieux, Marie-

Phillip Poulin,

Caroline Ouellette,

Manon Rhéaume, et j'en passe.

- Sans aucun doute, le hockey sur glace moderne représente une contribution majeure du Québec à l'histoire mondiale des sports.
- Au fil du temps, il s'est aussi imposé comme un symbole de l'identité nationale des Québécoises et des Québécois.
- D'un point de vue historique, il a laissé sa marque comme reflet de nos luttes nationales et sociales. Par exemple, l'émeute du Forum du 17 mars 1955, à la suite de la suspension de Maurice Richard, est considérée par plusieurs comme un élément déclencheur de la Révolution tranquille.

- Sur le plan des luttes sociales, on peut constater les efforts continus à favoriser un meilleur accès au sport pour les femmes. À lui seul, l'enthousiasme suscité par l'équipe féminine La Victoire de Montréal témoigne des avancements réalisés dans le monde du hockey sur glace au Québec, à ce niveau, et nous laisse espérer encore mieux pour l'avenir.
- D'un point de vue culturel, le hockey sur glace a servi d'inspiration à une foule d'artistes. De la série de films *Les Boys* aux œuvres de l'artiste Serge Lemoyne, en passant par la chanson *Le but* de Loco Locass, une multitude d'œuvres québécoises ont été créées sur le thème du

hockey. On a même un jeu de compétition théâtrale, la LNI, qui est inspiré du hockey et dont les règles ont été aussi inventées ici, au Québec.

- Pas besoin d'aller non plus bien loin pour constater l'influence du hockey sur glace dans notre vie de tous les jours. On a juste à tendre l'oreille. *Être vite sur ses patins, travailler fort dans les coins, donner son 110 %* sont autant d'expressions intégrées dans nos communications privées comme publiques.
- Enfin, d'un point de vue social, le hockey sur glace occupe une grande place dans le quotidien de beaucoup de Québécois et de Québécoises. Et je ne fais pas seulement référence aux programmes

sports-études dans les écoles et aux ligues organisées ou professionnelles qu'on aime aller encourager.

- Je pense aussi à toutes ces parties amicales, moins en vue, qui rassemblent autour d'une patinoire extérieure des personnes de tous les âges, de tous les calibres et de toutes les origines partout sur le territoire québécois. Des amis, des bâtons, des patins, une patinoire et une rondelle, au fond c'est tout ce que ça prend pour jouer au hockey sur glace et s'amuser.
- Néanmoins, malgré toutes ces raisons évidentes, il n'y a jamais eu de reconnaissance officielle du hockey sur glace comme étant notre sport national

de la part de l'État québécois. J'ai d'ailleurs entendu beaucoup de personnes se dire surprises que ce ne soit pas déjà le cas. Avec raison : tous les arguments sont là et démontrent clairement l'empreinte profonde du hockey sur glace sur notre histoire, notre culture et notre identité.

- C'est justement ce à quoi on a voulu remédier avec le projet de loi 90, pour reconnaître officiellement la place fondamentale que ce sport occupe dans l'évolution de notre société, dans nos traditions, nos coutumes et nos valeurs.
- C'est aussi la raison pour laquelle le projet de loi propose d'instituer la Journée nationale de hockey

sur glace, qui aurait lieu le premier samedi de février.

- Le Comité québécois sur le développement du hockey, mandaté par le gouvernement du Québec pour établir notamment un état de situation du sport, avait d'ailleurs recommandé dans son rapport de mars 2022 que l'État québécois reconnaisse officiellement le hockey sur glace comme sport national du Québec.
- Concernant le deuxième volet du projet de loi 90, il propose d'introduire la notion de référent culturel national dans la *Loi sur le patrimoine culturel*.
- Ce qu'on suggère comme définition de *référent culturel national* va comme suit : « un élément de la

culture québécoise forgé dans la tradition, qui caractérise et évoque de manière singulière un aspect de l'identité culturelle du Québec, constitue un repère largement partagé par les individus de la société et renforce les liens entre eux, reconnu à ce titre par la loi ».

- Cet ajout à la *Loi sur le patrimoine culturel* permettrait d'accorder des subventions et de conclure des ententes pour favoriser, entre autres, la connaissance ou la mise en valeur des référents culturels nationaux, comme on le fait déjà pour les autres éléments du patrimoine culturel.
- On pourrait, par exemple, décider d'appuyer une activité de commémoration pour un joueur

important. Mais sachez qu'il n'y a rien de prévu pour le moment à cet effet.

- Le référent culturel national est le seul élément du patrimoine culturel qui devra être reconnu dans le cadre de projets de loi. Là non plus, comme je l'ai dit à l'étude détaillée en commission, on n'a pas encore de projets en ce sens dans nos cartons.
- Par ailleurs, je tiens à préciser à nouveau que le projet de loi n'a aucune incidence budgétaire et que les sommes qui pourraient être accordées pour un projet de mise en valeur, par exemple, le seraient à même les crédits du ministère de la Culture et des Communications.

- Avant de terminer, j'aimerais dire que le hockey sur glace est un vrai beau sport pour tout le monde, un sport né ici, qui a offert aux Québécoises et aux Québécois des modèles et des histoires à raconter. Je veux qu'on en soit fiers et qu'on puisse le célébrer à la hauteur de son immense influence sur notre société et notre identité québécoises.
- Ce que je souhaite par-dessus tout, c'est que cette reconnaissance officielle donne une impulsion forte à l'intérêt des jeunes pour le hockey sur glace; qu'ils aient tous envie de déployer leur talent, de bouger et de s'amuser grâce à ce sport extraordinaire.
- J'invite donc, Madame la Présidente, les membres de l'Assemblée à adopter le projet de loi n° 90, *Loi*

reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux.

- Merci, Madame la Présidente.